



# **Les journalistes pigistes ont des droits leurs employeurs DES OBLIGATIONS**

Paris, le 18 janvier 2021

Madame la ministre du Travail Elisabeth Borne,

Les journalistes rémunérés à la pige sont une des rares professions à n'avoir pas systématiquement bénéficié du chômage partiel. Une fois encore, les employeurs des médias les ont « oubliés ». Beaucoup de journalistes pigistes ont vu leurs revenus baisser de 50 à 80 % et même parfois disparaître. Certains n'ont aucun revenu depuis avril 2020.

Depuis mars 2020, tous les salariés de France peuvent être placés en activité partielle. Les pigistes, eux, ont dû attendre le décret du 16 avril 2020 pour y avoir accès. Depuis, les textes sont là et pourtant, de nombreux employeurs font comme s'ils n'existaient pas.

Nous, syndicats, recevons par centaines des appels de journalistes rémunérés à la pige qui, ne reçoivent ni salaire, ni indemnisation au titre de l'activité partielle. Les patrons ont oublié le code du travail, qui impose un maintien des revenus pour tous les salariés en CDI, y compris les journalistes rémunérés à la pige.

De trop nombreux patrons de presse restent insensibles au désastre social qu'ils font subir à leurs journalistes pigistes et inventent leurs propres règles, en dépit de toute la législation et des jurisprudences existantes. Tout ça pour ne pas reconnaître le CDI qui les lie les uns aux autres.

Face à ce cynisme, aucune réaction, ni des Directe, qui suivent votre politique, ni de votre ministère.

Madame Borne, nous, syndicats de journalistes, dénonçons cette impunité patronale. Nous refusons que le « fonds de lutte contre la précarité des journalistes pigistes, photographe et dessinateurs », mis en place par le ministère de la culture, exonère les patrons fraudeurs de leurs obligations d'employeurs.

Nous demandons que les médias qui ne respectent pas leurs obligations soient écartés des aides à la presse et sanctionnés. Nous exigeons que les employeurs soient contraints de respecter le code du travail.

Nous demandons, au vu de l'urgence sociale, une entrevue dans les plus brefs délais.

Pour l'intersyndicale représentative SNJ, SNJ-CGT,  
CFDT-Journalistes, SGJ-FO